

Procès-verbal du conseil d'école du 21 octobre 2021

Ecole Primaire Jean de la Fontaine

Téléphone : 04.72.39.50.53
 Courriel : ce.0693715@ac-lyon.fr
 Adresse : 34 rue de la Commune de Paris
 69600 OULLINS

Présents :

Mme Vallon d'Auvergne (adjointe aux affaires scolaires ville d'Oullins), M. Charpe (directeur), Mmes Rochas, Lefevre, Guabello, Argouse, Debernardi, Maniez, Bard, Jahan, Delorme, Picon, Arnaud, Decherf, Coquard, Gros et Mr Duc (enseignants) Mme Bondet (ATSEM), M. Hyvernat (conseiller municipal), M. Joubert, Mme Godon, Mme Dugoua, (représentants de parents d'élèves), M. Raux, DDEN.

Excusés :

M. Garapon (Inspecteur de l'Education Nationale), Mme Mahaya (enseignante)

Séance ouverte à 18h15

1. installation du conseil d'école

- tour de table. M. Hyvernat, conseiller municipal, rejoint le conseil d'école pour cette année scolaire et succède donc à Mme Argans. M. Raux, DDEN, rejoint également le conseil et succède à M. Tête. Mme Decherf et Mme Maniez ont été nommées sur l'école à temps plein.

2. Bilan des élections

	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Votes blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Taux de participation
2020	409	111	2	109	27,14%
2021	406	142	15	127	34,98%

Les parents élus sont : Mme Godon, Mme Dugoua, Mme Delahalle, Mme Beck, Mme Morel, Mme Bornot, Mme Savant Ros, M. Garsi, M. Bonnafoux, M. Joubert, Mme Dumazel, Mme Affolter, Mme Laidine, Mme Previtali, Mme Cherni, Mme Lapalu.

Les représentants de parents d'élèves élus sont affiliés à la FCPE. La présidence est assurée par M. Bonnafoux.

Le vote par correspondance fonctionne bien. Ce sera donc la seule modalité retenue pour les élections à la rentrée 2022

Commission électorale sera établie au troisième conseil d'école. Les représentants de parents proposent de simplifier les consignes de votes pour éviter les bulletins nuls.

2 Effectifs et organisation pédagogique.

1.1. Effectifs

Pour cette année scolaire 2021, l'école compte 5 classes maternelles et 10 classes élémentaires. L'effectif est le même que l'an dernier. Il est à noter que les inscriptions de petits ont été plus nombreuses qu'à la rentrée scolaire précédente.

Année	Effectif total	Effectif maternelle	Effectif élémentaire	Cycle 2	Cycle 3
RS21	288	125	163	104	59

Effectifs constatés : 2011= 296, 2012= 279, 2013=276, 2014 = 265, 2015 = 256 2016=261, 2017=276, 2018=289, 2019=297, 2020=285 élèves 2021 = 288

1.3. Le dispositif REP.

L'école est en Réseau Education Prioritaire

Les classes de CE1 et de CP bénéficient d'effectifs réduits (entre 12 et 14 élèves par enseignants). Deux classes dédoublées travaillent en co-enseignement et partagent la même salle (CP de Mme Guabello et Mme Decherf)

L'école est toujours éligible pour accueillir des Services Civiques. Pour l'heure, il n'y a malheureusement pas de candidature. L'absence se fait sentir cette année notamment pour les accompagnements en sorties scolaires.

1.4. Organisation pédagogique

Le directeur est en décharge complète. L'équipe est composée de 17 enseignants,

5 ATSEM, 4 agents municipaux, 5 auxiliaires de vie scolaire et 1 responsable restaurant scolaire travaillent également au sein de l'école.

TPS-PS	PS-MS	PS-MS	MS-GS	GS	CP	CP	CP	CE1
Mme Hamr	Mme Jahan Mme Argouse	Mme Picon	Mme Debernardi	Mme Arnaud	Mme Rochas Mme Mahaya	Mme Guabello	Mme Decherf	M. Duc Mme Chateau
25	25	25	25	25	12	11	11	12
CE1	CE1	CE2	CE2-CM2	CE2-CM1	CM1-CM2			
Mme Bard	Mme Lefevre	Mme Maniez	Mme Coquard	Mme Delorme Mme Mahaya	Mme Gros Mme Mahaya			
12	12	22	24	24	23			

3. Fonctionnement général de l'école

3.1. Le règlement intérieur

Le règlement a été examiné et voté à l'unanimité.

Un exemplaire du règlement sera transmis à chaque famille et devra être signé.

3.2. Obligation scolaire

L'école est obligatoire pour les enfants âgés de 3 ans. Tout aménagement doit faire l'objet d'une demande de dérogation soumise à l'accord de l'IEN.

L'obligation scolaire implique que les familles se conforment au calendrier prévu par le ministère.

Les sorties sur le temps scolaires (piscine, sorties pédagogiques, etc.) sont obligatoires et s'inscrivent dans les programmes et les projets pédagogiques des classes.

Toute absence doit être justifiée.

3.3. Sorties et responsabilités.

Les textes précisent qu'en élémentaire l'enseignant n'est plus responsable après 11h30 et 16h30

Il apparaît nécessaire de clarifier le fonctionnement. Il serait souhaitable de trouver un consensus avec la collectivité pour qu'elle puisse prendre le relais une fois que l'enseignant a fait son possible pour joindre les familles.

Mme Vallon d'Auvergne confirme qu'à titre exceptionnel, la mairie peut prendre l'enfant en charge.

Les enseignants demandent également que la mairie se montre bienveillante par rapport aux enfants qui ont des rendez-vous paramédicaux car ils sont refusés à la cantine s'ils reviennent à 11h30 ou quelques minutes après. Mme Vallon d'Auvergne va se rapprocher du service scolaire pour faciliter l'accès au temps périscolaire.

4. Points pédagogiques

4.1. Suivi des élèves

L'évaluation des élèves se doit d'être bienveillante et régulière et porte sur les acquis des élèves.

En élémentaire, elle s'articule autour de 3 trimestres.

Dans un souci de lien avec les familles, les livrets seront remis par les enseignants aux familles à la faveur de rendez-vous individuels à chaque fin de trimestre.

4.2. Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les finalités.

Les APC doivent contribuer à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la réussite de tous les élèves, en donnant à chacun la possibilité de maîtriser les savoirs fondamentaux et de s'épanouir socialement et personnellement. Les directives ministérielles imposent que ces heures soient désormais dévolues à la lecture et aux mathématiques

Le fonctionnement.

Tous les élèves peuvent être concernés par ces APC, à un moment ou à un autre de l'année, selon les besoins identifiés par leurs enseignants. Ces temps sont proposés sur le temps méridien et le soir après la classe.

5. Actions pédagogiques

5.1. Projet d'école :

Les projets sont désormais appelés « programmes de réussite partagés ».

Toutes les écoles sont en phase de réécriture pour une mise en œuvre à la rentrée 2022 et pour une durée de 5 ans.

Les projets s'appuient sur l'analyse des besoins des écoles, des équipes et des élèves à partir d'un état des lieux des items tels que les apprentissages, le climat scolaire, la relation aux familles, le parcours des élèves de l'école au collège.

Trois axes de travail seront ensuite retenus et permettront d'articuler les enseignements.

Les écoles sont accompagnées dans leur travail par l'équipe de circonscription.

5.2. Cycle piscine

Les classes concernées sont les CM2 du 20 septembre 2021 au 21 janvier 2022, les CP du 20 septembre 2021 au 17 décembre 2021, les CE1 du 31 janvier 2022 au 3 juin 2022, les GS du 28 février au 3 juin 2022.

L'activité est encadrée par deux BEESAN de la ville d'Oullins. C'est un temps d'enseignement obligatoire.

Intervention de Christine Arnaud sur les agréments parents en piscine : Les Grandes sections ont besoin d'accompagnateurs ayant passé l'agrément pour rendre possible l'activité. La passation de l'agrément se déroulera en décembre. Les parents seront alors informés de la date retenue.

5.3. La course d'orientation

Les élèves des classes de CE1 suivent ce module. L'activité se déroule au parc Prado.

5.4. gymnastique

Les CE2 et CE2-CM1 se rendent au gymnase (parc Chabrière) jusqu'au 21 janvier.

5.4. activité vélo

Le directeur va solliciter la circonscription pour savoir s'il est envisageable que les deux CM2 participent à l'activité.

5.4 Le parcours culturel et artistique.

- Les classes se rendront au théâtre de la Renaissance, comme chaque année ainsi qu'à la MEMO qui propose également des animations à l'attention des écoles.

- Spectacles en maternelle : la compagnie *Ombre et Lumière* interviendra à l'école en décembre. Le spectacle *Tao et les papillons bleus* a été offert aux élèves de maternelle le 19 octobre.

- Toutes les classes de cycles 3 ainsi que les CE2 se sont rendues à La Sucrière pour découvrir l'exposition temporaire sur St Exupéry.
- Les classes de CE2-CM1-CM2 se rendront à l'auditorium pour qui propose une programmation à destination des jeunes publics.
- Les CE1 se rendront à la Maison de la danse.
- Dans le cadre du projet des CP et maternelle avec le SMIRIL, une visite d'une station d'épuration et la fabrication d'une embarcation sur le Rhône sont prévues.

5.5. Les rencontres USEP

L'école Jean de la Fontaine est toujours adhérente. Depuis trois ans, le coût des adhésions est pris en charge par l'école. Mme COQUARD est en charge de la coordination des activités USEP au sein de l'école.

Toutes les classes de l'élémentaire participent. Les activités sont :

- CP : gym-sensation en mars et jeux collectifs en juin

Toutes les classes participent au projet danse.

- CE1 CE2 CM1 CM2 se sont inscrits au cross le 20 novembre

- CE1 découvrirons les jeux de raquettes au mois de mai

- Initiation au basket pour la classe de CE2-CM1 de Mme Delorme

- Les Classes de CM s'engagent dans *les chemins de la mémoire* en lien avec le programme d'histoire et la deuxième guerre mondiale. Mme Gros précise que ce sont des rallyes entre plusieurs classes avec des questions sur seconde guerre mondiale, des livres à lire en classe, un jeu de piste au fort de la côte Lorette et une randonnée.

5.6. Climat scolaire :

5.6.1 ateliers-récré / espaces ludiques :

1400 € ont été investis pour les jeux proposés aux élèves sur les temps de récréation. Le directeur rencontrera Mme Guyot le 9 novembre pour faire un point. L'idée étant de prolonger ce dispositif sur les temps de midi. Il est nécessaire d'élaborer une charte pour ce faire et réfléchir au financement de ces jeux. Le directeur avait rencontré M. Raybaud à ce sujet le 22.04.21. 2000€ étaient budgétés.

Le projet « espace ludique » ne concernait pas la maternelle.

Le directeur sollicitera la mairie afin de voir s'il est possible d'étendre le dispositif à la maternelle.

Les ATSEMS et animateurs du périscolaire seront formés pour les espaces ludiques par la ludothèque le lundi 25/10. De son côté Mme GUYOT rencontrera M. Charpe le 9 novembre pour faire un point

5.6.2. Règles de vie

Mise en place de règles de vie communes en élémentaire avec les temps périscolaires : le dispositif a pris du retard mais fonctionnera au retour de vacances. L'objectif est de rendre plus cohérent les règles de vie en associant la municipalité. Les adultes peuvent utiliser des « tickets » sur les quels sont rappelées les attendus en terme de comportement, la sanction et la réparation qui est associée. L'idée est de valoriser, de renforcer positivement.

5.6.3. Temps de parole

Mme Pataud, psychologue scolaire, propose huit temps d'écoute de vingt minutes plusieurs fois dans l'année aux élèves de CE2 et de cycle 3 qui le souhaitent. Ce temps est soumis à l'accord des parents et reste confidentiel.

5.6.4. Débats philo :

Les enseignantes de Cycle 3 et de CE2 mettent en œuvre des débats-philo les vendredis après-midi avec l'étayage du RASED.

5.6.5. Projets musique

L'équipe enseignante s'engage dans des projets musique avec le soutien des musiciens intervenants de la ville d'Oullins

- Zoullimômes : classe de CP de Mme Guabello et Mme Decherf et classe de CE2 de Mme Maniez avec spectacle au théâtre de la Renaissance à la fin du projet.

- *Autour du Rythme et du corps* : classe de CP de Mme Rochas avec Vivien

- *Autour du thème du voyage* : les trois classes de CE1

- *Comédie musicale* pour les CM1-CM2 de Mme Gros, en lien avec les ateliers théâtre le mardi Après-midi.

- *Autour de l'eau* pour les maternelles avec l'intervenante stagiaire

L'équipe remercie les musiciens intervenants et la municipalité pour leur soutien dans la mise en place de ces projets.

5.7. Projet nature avec le SMIRIL.

Les maternelles travaillent autour du thème des arbres en partenariat avec le SMIRIL. Les CP se joignent au projet cette année.

5.8. Matinée Réussir à l'école publique

Elle est fixée par la circonscription au 26 mars si les conditions sanitaires le permettent.

6. Présentation et validation du PPMS

L'exercice incendie a eu lieu le 17 septembre 2021 et l'exercice de confinement Risques majeurs le 12 novembre et attentat-intrusion a eu lieu le 8 octobre 2020.

La seule alarme consiste à l'utilisation de sifflets placés dans les classes et parties communes.

Objectifs : il s'agit, pour tous les personnels et les élèves d'identifier les signaux et d'apprendre à réagir (se cacher, fuir, repérer les lieux de rassemblement, etc.)

Le conseil demande qu'un véritable dispositif d'alarme soit mis en place.

Le conseil d'école valide les PPMS.

7. Bâtiment et équipements

7.1. Aménagements et travaux

La classe n°1 a été refaite sur la base de l'existant ainsi que le bureau de direction.

Les travaux de sécurisation de la cour de la maternelle auront lieu pendant les vacances.

L'école remercie la mairie pour ces interventions mais alerte la municipalité sur l'état général du bâtiment, notamment les fuites régulières.

7.2. Demandes en souffrance

7.2.1. Plan de relance numérique

Les différents services de la municipalité, les directeurs, l'inspecteur et l'équipe de circonscription se sont réunis le 15 septembre 2021. Les projets des écoles et les enjeux ont été explicités.

Le ministère de l'éducation nationale n'a pas retenu le dossier de la ville d'Oullins dans le cadre du Plan de Relance du Numérique. La mairie doit donc financer seule l'investissement.

Mme Vallon d'Auvergne annonce que la municipalité va équiper chaque maternelle d'un TNI en 2022. Le choix de sa place est défini par l'équipe. Chaque enseignant bénéficiera également d'un ordinateur portable.

En ce qui concerne les petits équipements numériques, (appareils photo, enregistreurs, etc), la ville d'Oullins ferait le choix d'allouer un budget à chaque école. Ces dernières pourront alors faire les achats qui lui sont nécessaires.

L'équipe enseignante interpelle de nous la mairie et rappelle que la mise en œuvre du CRCN, des rallyes lectures, du journal de l'école, etc. est impossible sans ordinateur.

La mairie prévoit 100 000€ d'investissement pour les onze écoles de la ville pour 2023.

7.2.2. La cour de récréation de l'élémentaire.

1 million d'euros est nécessaire à la rénovation des cours des écoles de la ville (cela représente environ 200 000 € pour rénover celle de Jean de la Fontaine.)

L'association Robins des Villes a été contactée par les parents d'élèves. Celle-ci peut permettre aux élèves de travailler en coopération pour réfléchir à l'aménagement de cet espace.

De son côté, la mairie souhaite avoir une réflexion globale sur leur aménagement. Les priorités dépendront des besoins identifiés mais pas avant 2024.

Le directeur rappelle que la cour de l'élémentaire est très glissante. Trois accidents l'an dernier pourraient lui être imputables.

Un nettoyage à haute pression du revêtement est nécessaire.

7.2.3. Sécurité aux abords

Les représentants de parents d'élèves et le directeur rappellent la problématique de la montée de la rue de la Commune de Paris. Les voitures y circulent à grande vitesse. Ils proposent l'implantation d'un ralentisseur. Le directeur demande également qu'un agent de proximité soit présent sur cette zone.

Mme Vallon d'Auvergne explique que la mairie ne parvient pas à recruter ces agents de proximité en raison du fractionnement des horaires. La demande pour les ralentisseurs doit être faite auprès de la métropole.

Intervention d'un parent d'élève : constitution d'un dossier sur les ressentis des parents et des élèves sur le trajet vers l'école.

Les représentants demandent s'il est possible d'élargir le périmètre des travaux qui sont déjà en cours à proximité de l'école dans le cadre de l'arrivée du métro. Mme Vallon d'Auvergne assure que tout sera étudié en lien avec la métropole. Il y a une volonté de piétonniser ce secteur sur le long terme.

7.2.4 Aération du bâtiment

La VMC est toujours défectueuse. Les moteurs ne fonctionnent pas tous. L'aération directe n'est pas possible sur les classes 1 et 2.

Le directeur demande l'aménagement de fenêtre basculantes en haut des baies vitrées.

8. Agents municipaux

8.1. Horaires des agents techniques

A la rentrée 2020, la mairie a repensé en toute légitimité les missions de ses agents.

Cela impacte le fonctionnement de l'école tant en terme de sécurité qu'au niveau du climat scolaire.

L'absence d'agents techniques pendant la majeure partie de l'après-midi ainsi que la fin de leur service à 16h15 sont inadaptés à la vie de l'école. Ce point a été abordé l'an dernier dans les écoles et à Jean de la Fontaine notamment. Le problème n'est pas résolu.

Monsieur Charpe rappelle que les agents ont un rôle essentiel pour le bon fonctionnement de l'école et sont aussi des acteurs de l'amélioration du climat scolaire puisqu'ils interviennent auprès des élèves tous au long de la journée, notamment durant le temps méridien. Il demande que les agents territoriaux soient présents au moins jusqu'à la sortie des classes.

8.2. Nettoyage des toilettes

Les représentants de parents interpellent la mairie quant à la propreté des toilettes. Bien que le travail soit bien effectué quatre fois par jour, elles sont parfois sales en raison des horaires de passage qui ne sont pas forcément adaptés. Ils proposent que la mairie ajuste ces horaires.

8.3. taux d'encadrement

Le taux d'encadrement est respecté en cantine pour les maternelles.

Mme Bondet, ATSEM, interpelle toutefois la mairie au sujet de la difficulté d'encadrer les élèves sur les temps périscolaires lors desquels sont présents des élèves à besoins particuliers ou en situation de handicap. L'absence d'AESH se fait sentir et la situation est parfois très délicate. Elle demande une personne supplémentaire pour pallier ce problème d'encadrement.

Remerciements

Le directeur et l'équipe enseignante remercient les représentants de parents d'élèves et la Mairie pour leur soutien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le compte rendu sera porté à la connaissance des parents d'élèves par voie d'affichage sur les panneaux de l'école et sur le site internet de l'école.

Une copie sera transmise à :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale
- Madame l'Adjointe chargée des affaires scolaires
- Monsieur le conseiller municipal
- Madame le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- Mesdames et Messieurs les représentants élus des parents d'élèves
- Mesdames, Messieurs les membres de l'équipe enseignante

Le Directeur,
Stéphane Charpe

Secrétaire de séance,
Raphaëlle Decherf